

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LAMENTIN

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
33	33	26

Date de la convocation**10 mai 2023****Date d'affichage de la délibération****Adopte à l'unanimité****Séance du 16 MAI 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le mardi seize à dix-huit trente, le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle des délibérations de la mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Ephrem GLORIEUX, 1^{er} adjoint.

Présents : M. Ephrem GLORIEUX ; Mme Christiane TREIL- ALBON ; M. Bruno FELICIANNE; Mme Manuela PETRO-METONY ; M Lucien BEAUZOR ; M. Jean-Louis SAINCILY ; Mme Gladys BURAT adjoints au maire.

M. Saturnin FRANCILLONE; Mme Jacqueline BELFORT; M. Christian CITADELLE ; Mme Sylvie DAGONIA ; M. Richard PROMENEUR Mme Patricia VINGADASSALON ; M. Martelin RATIER ; M. Arthur MARICEL ; Mme Clara RIGAH; Mme Karine GATIBELZA ; M. Didier MARICEL ; Mme Cindy ARNASSALON M. Patrick AJAS; M. Bruno REMI ; M. Benjamin GRACCHUS ; Mme Edwige BERMATOL ; Mme Nicole RAMASSAMY Conseillers Municipaux.

Représentés : Mme Anny GENIPA par M. Jean-Louis SAINCILY
Mme Sylviane FONDS par Mme Patricia VINGADASSALON

Absents : M. Jocelyn SAPOTILLE ; M. Yvon COMBES; M. Rodrigue MOULIN ; Mme Liliane; MAXIMIN-BAJAZET; Mme Sonia MERCADIER Mme Francia ROSAMONT ; Mme Annick ABELA ;

DELIBERATION N°2023/05/46**ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE A UNE JEUNE LAMENTINOISE AU VU DE L'ELECTION INTERNATIONALE MISS INDIA WORLDWIDE 2023**

L'Association SHAKTI, dont l'objectif est de promouvoir la culture indienne sous toutes ses formes, organise chaque année l'élection de Miss Teen/Miss/Mrs India Guadeloupe, avec pour ambition de les faire participer à des élections à l'international.

Cette année, quatre guadeloupéennes, dont la jeune lamentinoise Madame Sarah Anita MINATCHY, récemment élue Miss India Guadeloupe, ont l'honneur et le privilège de participer et de représenter la Guadeloupe à l'élection Miss INDIA WORLDWIDE, du 10 au 21 juin 2023, à Pune en Inde.

Cette participation qui contribue au rayonnement de notre territoire à un niveau international, engendre des coûts importants en termes de transport, d'hébergement et de frais divers.

L'Association SHAKTI sollicite la ville de Lamentin pour une participation financière en faveur de Madame Sarah Anita MINATCHY, à hauteur de 1000 € correspondant à 14% du budget prévisionnel de son voyage établi à 7000€.

Le budget prévisionnel est le suivant :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Frais de Transport (billets aller-retour Guadeloupe-Inde)	2 000 €	Association Shakti	1 000 €
Frais de participation à l'élection Miss India Worldwide Guadeloupe	3 000 €	Aides privées	1 000 €
Costumes et accessoires	1 000 €	Mairie	1000 €
Hébergement hors hôtel, déplacements et restauration	800 €	Subventions de différents établissements	4000 €
Assurance + visa	200 €		
TOTAL	7000 €	TOTAL	7000 €

Le Maire propose au conseil municipal d'émettre un avis à cette demande.

Le conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

DECIDE

ARTICLE 1 D'accorder une subvention de 1000€ à l'Association SHAKTI, en faveur de Madame Sarah Anita MINATCHY résidant à Lamentin, pour sa participation à l'élection Miss India Worldwide 2023.

ARTICLE 2 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat

Adopte à l'unanimité

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Président,

M. Ephrem GLORIE

